



ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DE LA BRACONNE

Procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 novembre 2014 à Brie (16)

Programme de la matinée :

9 h 00 Accueil des adhérents et invités

9 h 15 Le mot d'accueil – M. Michel BUISSON, maire de Brie

Assemblée générale (ASFB)

- Rapport d'activités et moral
- Diaporama de l'inauguration du Chemin du Souvenir
- Bilan financier et moral du Chemin du Souvenir
- Rapport financier & rapport des vérificateurs
- Perspectives et projets de l'ASFB
- Elections au conseil d'administration & vérificateurs des comptes
- Questions diverses

Le mot de la fin – M. Michel BUISSON, maire de Brie

11 h 30 Dépôt de fleurs au monument des Fusillés
(Covoiturage pour déplacement)

12 h 15 Verre de l'amitié offert par la municipalité de Brie
(Retour à la Maison des Associations)

13 h 00 Repas en commun au restaurant
« Le Feu de Bois » à Champniers (ancienne RN 10)

50 Présents ou représentés – 12 Excusés : voir listes émargements jointes au présent PV (1)

AG 2014	Nom	Prénom	Qualité
Présent	BEAUFILS	Josette	Adhérent – membre CA
Présent	BENGUIGUI	Gérard	Adhérent
Présent	BERNARD	Jacques	Adhérent – membre CA
Présent	BERNARD	Carmen	Adhérent
Présent	BRANCHUT	Guy	Adhérent – Conseiller général canton
Présent	CAPROSSI	Joëlle	Adhérent – vérificateur comptes
Présent	CAPROSSI	Paul	Adhérent – membre CA
Présent	CHASSAGNE	Jacques	Adhérent
Présent	CHOLET	Michel	Adhérent – membre CA
Présent	DAVID	Michel	Adhérent – membre CA
Présent	DESSENDIER	Michèle	Adhérent – membre CA
Présent	GALLOIS	Claude	Adhérent
Présent	GEOFFROY	Henri	Adhérent
Présent	GEOFFROY	Madame	Adhérent
Présent	LACOURARIE	Séverine	Adhérent
Présent	LACOURARIE	Daniel	Adhérent
Présent	LAFLEURIEL	Robert	Adhérent
Présent	LAPLAGNE	André	Adhérent – membre CA
Présent	LASSOUTIERE	Colette	Adhérent – membre CA
Présent	LECLERCQ	Colette	Adhérent
Présent	MARCIQUET	Colette	Adhérent – membre CA
Présent	PIVETEAUD	Jean-Paul	Adhérent
Présent	RATINAUD	Pierre	Adhérent – vérificateur comptes
Présent	RENON	Georges	Adhérent
Présent	ROMAIN	Geneviève	Adhérent – membre CA
Présent	ROMAIN	Monsieur	Adhérent
Présent	URBAJTEL	Jean-Michel	Adhérent
Présent	URBAJTEL	Patricia	Adhérent
Présent	BUISSON	Michel	adhérent - maire de Brie
Présent	LAMBERT	Jérôme	Député circonscription
Présent	RULLAC	Patrick	directeur ONAC
Présent	GROSYEUX	Jean-Claude	maire adjoint St-Projet-St-Constant
Présent	MARSAULT	Jean-Louis	maire St-Projet-St-Constant
Pouvoir de vote	BERNARD	France	Adhérent
Pouvoir de vote	BICHE	Eric	Adhérent
Pouvoir de vote	CHAREYRE	Matthieu	Adhérent
Pouvoir de vote	CORBIAT	Jean	Adhérent – membre CA
Pouvoir de vote	CORBIAT	Catherine	Adhérent
Pouvoir de vote	DOGNETON	Camille	Adhérent – membre CA
Pouvoir de vote	DOGNETON	Madeleine	Adhérent
Pouvoir de vote	DORET	Jacques	Adhérent
Pouvoir de vote	GABORIT	Jean-Pierre	Adhérent
Pouvoir de vote	GROS	Andrée	Adhérent
Pouvoir de vote	JUILLE	Jean-Marie	Adhérent
Pouvoir de vote	LACOUR	Jacqueline	Adhérent
Pouvoir de vote	LAPOUGE	Annick	Adhérent – membre CA
Pouvoir de vote	LAPOUGE	Claude	Adhérent
Pouvoir de vote	LOISEAU	Jacques	Adhérent
Pouvoir de vote	PASCAUD	Robert	Adhérent
Pouvoir de vote	TAUJA	Josette	Adhérent
Excusé	CHABANAIS	Lucien	Adhérent – vérificateur comptes
Excusé	DANIGO MEXMAIN	Joëlle	Adhérent – membre CA
Excusé	BOUTANT	Michel	PCG représenté par G.Branchut
Excusé	PINVILLE	Martine	Adhérent et députée
Excusés	Maires		GARAT, MORNAC, VARS
Excusé	COLAS		Asso ARAC
Excusé	CARCEDO	Jacques	Adhérent - ANFFMRF
Excusé	SEGUY	Jérôme	Directeur de cabinet du préfet
Excusé	HONTARREDE	Guy	Adhérent – membre CA
Excusé	HONTARREDE	Josette	Adhérent

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et cité les excuses des absents, la présidente Michèle Dessendier remercie :

- La municipalité de Brie et ses services pour le prêt de la salle et du matériel vidéo nécessaire à l'animation de la réunion.
- Les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui ont aidé à préparer cette AG :

Colette Marciquet (vice-Présidente) fille de Marcel Baud

Josette Beaufiles (vice-Présidente) fille de Jean Barrière

Michel Cholet (petit fils de René Gillardie) – Colette Lassoutière - Joëlle Danigo-Mexmain (petite-fille de Marcel Danigo, les Trois Chênes) - Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat) - Geneviève Romain - Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard) – Annick Lapouge – André Laplagne – Paul Caporossi — Michel David – Camille Dogneton – Guy Hontarrède -

Vérificateurs aux comptes : Joëlle Caporossi – Pierre Ratineau – Lucien Chabonais

- La commission municipale « fêtes et cérémonies » pour la préparation et le service du vin d'honneur qui a clôturé la matinée.

Les personnes absentes ont été excusées : « Quelques uns de nos adhérents ont connu de sérieux ennuis de santé cette année, Toutes mes pensées vont vers eux et leurs familles. »

L'inexorable passage du temps a encore fait son œuvre, quelques uns de nos amis sont décédés depuis la dernière assemblée générale.

« J'ai une pensée émue en souvenir de notre amie Marie-Thérèse Piveteaud qui est décédée le 18 septembre dernier. Elle était une fidèle de notre association pendant de nombreuses années elle a été la « voix off » de nos cérémonies aux côtés de Mme Hontarrède. Jean-Paul et Marie-Thérèse ont été des membres actifs du bureau de l'association. Même si la maladie l'avait éloigné de nos activités, elle restait attentive à la vie associative, elle avait toujours une marque d'attention pour chacun d'entre nous. Elle a laissé le murmure de sa douce voix dans la clairière pour se rappeler à nous à chacune de nos cérémonies.

Une autre grande Dame nous a quittés. Hélène Nebout est décédée, elle était âgée de 97 ans.

On l'appelait Chef Luc (en référence à son deuxième prénom Lucette).

Elle fut en 1943 cofondatrice avec le colonel Chabanne et Guy Pascaud, du marquis Bir Hacheim.

Ces cendres ont été transférées dans la crypte du Mémorial de la Résistance à Chasseneuil la semaine dernière, le 19 novembre 2014. L'ASFB était présente. »

Pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, il est observé une minute de silence.

Puis, la présidente explique le choix de l'association dans les dates et lieux d'organisation de cette assemblée générale :

« Nous nous efforçons de choisir notre date d'AG aux alentours des périodes d'arrestations qui ont conduit aux fusillades de la Braconne. Nous avons toujours beaucoup d'émotion à honorer les fusillés de la Braconne dans leurs communes respectives. Mais cette année, il nous semblait important de revenir sur la commune de Brie, car même si aucun des Fusillés n'était Briaud, Brie a le triste privilège d'avoir été le théâtre de cette tragédie.

Depuis 1985, année de la création de l'ASFB, nous sommes déjà venus une fois c'était en 1996, l'année où Henri Krazucki avait rendu hommage aux Fusillés lors de la cérémonie du mois de mai. C'était aussi l'année où j'ai pris les fonctions de Présidente de l'ASFB. 18 ans déjà.

Il s'agit de la 30^{ème} AG de l'ASFB.

Merci de nous accueillir à Brie, et avant de dérouler cette matinée, je remets la présidence de cette assemblée générale à Michel Buisson, maire de cette commune. »

Michel Buisson, maire de Brie, a souhaité la bienvenue à toute l'assemblée et a rappelé que Brie est attaché au monument des Fusillés de la Braconne situé sur son territoire. Il a rappelé les propos qu'il avait inscrits dans son discours lors de l'inauguration du chemin du souvenir, le 18 octobre 2014 : « Citoyenneté, solidarité, fraternité, laïcité pour mieux vivre ensemble. »

Ainsi s'est ouverte l'assemblée générale ordinaire de l'ASFB, dont voici ci-dessous le déroulé des travaux.

1 - RAPPORT D'ACTIVITE

Bilan des adhésions en 2014 : 107 adhérents (pour rappel, 95 en 2013)
Représentation de toutes les familles de Fusillés sur 4 générations
Soutenues par de nombreuses associations d'AC charentaises et nationales
De nombreux amis et de nouvelles adhésions de sympathisants

Réunion après AG 2013 de Garat

Election du nouveau bureau :

Présidente : Michèle Dessendier (petite fille de Paul Bernard)

Vice-Présidentes : Josette Barrière-Beaufils et Colette Baud-Marciquet

Secrétaire : Colette Lassoutière

Secrétaire adjoint : Michel Gillardie-Cholet (porte-drapeau titulaire)

Trésorière : Annick Lapouge – Trésorier adjoint : André Laplagne

Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard) : un nouveau venu qui assure la représentation de l'ASFB dans les réunions départementale et la suppléance du porte-drapeau.

Cérémonies

15 janvier 2014 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle

4 mai 2014 cérémonie préparée par l'ASFB – Hommage à René Chabasse avec témoignage de Mme Andrée Gros-Duruissseau

5 mai 2014 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel

18 octobre 2014 : inauguration du chemin du souvenir

Des réunions pour préparer les lettres du souvenir + Un numéro spécial pour inauguration du chemin du souvenir

Beaucoup de réunions de chantier consacrées au projet pédagogique avec architecte, entreprises, service de l'ONF et services techniques de Brie.

Des remerciements ont été appuyés à l'encontre de Michel David et Paul Caporossi pour leur présence sans faille et leur investissement aux côtés de la présidente pour la partie technique de ce projet et pour leur implication dans la préparation de la lettre du Souvenir avec Annick Lapouge et Guy Hontarrède.

Réalisation d'un dépliant pour le grand public, les scolaires, les associations, les collectivités, etc ... Initié et construit par Jean-Michel Urbajtel et complété par Paul Caporossi.

Le premier tirage de 1000 exemplaires est pratiquement écoulé tant il a été demandé par les écoles et mairies de Charente.

2 - RAPPORT MORAL

Après la projection d'un diaporama de photos de l'inauguration du Chemin du Souvenir préparé par Jean-Michel Urbajtel (adhérent de l'ASFB), Michèle Dessendier présente son rapport moral :

« Nous venons de vivre une année extraordinaire.

Même si nous sommes satisfaits d'avoir enfin pu inaugurer ce chemin du Souvenir, il reste malgré tout un sentiment indescriptible qui nous laisse une cicatrice, une blessure, comme on peut en avoir dans toutes les grandes familles lorsque des désaccords apparaissent.

Il faut pourtant accepter le désaccord. Il fait naturellement partie des relations humaines. Il révèle une limite dans les relations. Cette limite a forcément du sens. Le désaccord de l'autre n'est pas là juste pour nous embêter. Le désaccord permet aussi de réfléchir, de se remettre en question, c'est ce que nous avons fait en avançant dans l'écriture des textes. Car lorsque l'on reprend l'ensemble des étapes qui ont été nécessaires durant plusieurs années pour cette écriture, on s'aperçoit que nous avons dû consentir d'importantes corrections à la station 2, celle où paraît le nom de Robert Geoffroy, pour parvenir à débloquer une situation.

*Mais le désaccord qui nous a opposé à l'APHFB, l'association qui représente 3 familles de fusillés, nous a aussi permis de renforcer notre position. Nous avons recentré nos écritures sur un seul fait indiscutable : **Ils ont tous été Résistants, arrêtés, jugés par un tribunal militaire, fusillés et ensevelis dans les mêmes fosses, puis reconnus Morts pour la France.***

Et nous nous sommes interdits de juger qui que ce soit. Nous devons transmettre aux plus jeunes un message de paix et de tolérance.

Je remercie Michel Buisson et son conseil municipal pour avoir partagé les mêmes valeurs que notre association dans cette conclusion prise à l'unanimité.

Si j'avais un vœu à formuler maintenant, c'est que chaque famille retrouve la sérénité et l'apaisement nécessaires pour continuer sa vie de chaque jour et accompagner les plus jeunes vers leur vie d'adultes sans haine ni rancœur. »

A l'issue de ce rapport moral, M. Rullac, directeur du service départemental de l'ONAC, a fait part de son amertume, de ses regrets mais a salué la décision finale qui a été prise même si cela s'est fait dans la douleur.

Michel David, en réponse à M. Rullac a rappelé les concessions accordées pour parvenir au texte inscrit sur les panneaux du chemin du souvenir : un cartouche sur lequel apparaissait la liste complète des Fusillés du 15 janvier 1944 a été supprimé sur la station 2, alors que la société de graphisme avait déjà fait le « bon à tirer ». Ce qui a eu pour conséquence de modifier aussi le texte concernant la fusillade du 5 mai 1943.

Michel Buisson a conclu ce rapport moral en précisant que le conseil municipal de Brie avait eu le souci de rendre sa décision finale dans le souci qu'elle ne soit pas discutable, ni sur le fond, ni sur la forme, et qu'elle préserve la dignité de tous.

Procédure de vote à main levée :

Les rapports moral et d'activité ont été adoptés à l'unanimité

3 - RAPPORT FINANCIER (préparé par Annick Lapouge (excusée) et présenté par Paul Caporossi)

La bonne humeur était de mise lorsque Paul Caporossi a présenté le bilan financier, il a donné aux chiffres un sourire largement partagé par tous.

Voir documents joints au présent PV : (2) Bilan financier 2014 - (3) Budget prévisionnel 2015 – (4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Madame Joëlle Caporossi (vérificatrice aux comptes)

Georges Renon et Eric Biche, tous deux adhérents de l'association, se sont portés candidats aux postes de vérificateurs aux comptes. Ils viennent renforcer Joëlle Caporossi pour le contrôle des comptes tenus par la trésorière Annick Lapouge.

Messieurs Lucien Chabonais et Pierre Ratineau qui ont tenu ces postes durant plusieurs années avaient émis le souhait d'être remplacés. Ils ont été vivement remerciés pour le travail accompli dans le sérieux et la bonne entente.

Le montant de l'adhésion 2015 a été fixée à 5 € (cinq) – sans changement depuis 2005, car il est constaté que la ligne « dons » laissée libre multiplie par 3 le montant de l'adhésion. Les bulletins d'adhésion seront envoyés à nos adhérents en janvier 2015 avec la lettre du Souvenir n° 26.

Procédure de vote à main levée : le rapport financier a été adopté à l'unanimité

Le bilan définitif de l'opération « Chemin du Souvenir » a été présenté (voir tableau ci-dessous) et fait ressortir la participation conséquente que l'ASFB a mis dans ce projet.

RECETTES	REALISEES
Région	4000 €
Département	11 500 €
Réserve Parlementaire	2000 €
Associations	7185 €
Communes	4885 €
Dons	350 €
Autofinancement ASFB	20 375,13 €
Total recettes	50 295,13 €



DEPENSES	Objet	REALISEES
Architecte	Maître d'oeuvre	3 827,20 €
Entreprise Charrier	Gros œuvre : Stèles en pierre, silhouettes et aménagements abords	42 568,23 €
Sté Graphi-Pub	Panneaux textes	3 899,70 €
Coût total du projet		50 295,13 €

4 - PROJETS DE L'ASFB – 2015

Cérémonies :

15 Janvier 2015 : cérémonie organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle. A cette occasion un hommage est rendu aux deux maquisards Dubreuil et Robigné dont la stèle est érigée dans le camp militaire 515^{ème} RT de la Braconne.

10 Mai 2015 : cérémonie organisée par l'ASFB avec l'aide technique de la municipalité de Brie. Le choix de l'invité sera étudié en réunion de bureau.

Après le malaise (sans gravité) d'un porte-drapeau lors de la dernière cérémonie, Michèle Dessendier propose qu'un courrier soit adressé aux associations AC de Charente en leur précisant que les porte-drapeaux présents à la cérémonie de la Braconne seront invités à s'asseoir durant les discours. Des chaises seront installées derrière eux.

Monsieur Rullac doit se renseigner et apporter une réponse pour valider cette nouvelle organisation des cérémonies.

Un panneau d'accueil

Pour éclairer le visiteur, il est envisagé d'ajouter un panneau à l'entrée du chemin du souvenir. Celui-ci indiquera :

- L'historique du site avec les différentes étapes de construction et d'aménagement ;
- Le sens de la visite du chemin du souvenir ;
- La liste des donateurs et leurs logos ayant participé au financement des aménagements.

Cette réalisation sera intégralement financée par l'ASFB.

Une année anniversaire pour le monument des Fusillés de la Braconne

1945 – 2015 : cela fera 70 ans que la construction du monument a été entreprise et réalisée. L'ASFB souhaite s'inscrire dans le programme du « Monument du mois » qui se tient à l'automne.

Signalétique sur la RN 141

Il y a quelques années déjà, l'ASFB avait émis le souhait de voir le monument des Fusillés de la Braconne signalé depuis la RN 141, le grand axe routier qui dessert la Braconne. Une réponse favorable avait été apportée verbalement, mais rien n'a été réalisé depuis. Cette demande a donc été reformulée auprès des autorités présentes et ce dossier reste d'actualité et à suivre

Aménagement du chemin du souvenir en son milieu avec traitement des eaux pluviales : une réunion de travail est programmée avec les services municipaux de Brie (Février 2015)

Rétrocession en mairie de Brie de l'ensemble du site :

L'ASFB souhaite que l'ensemble des éléments ajoutés au fil du temps autour du monument des Fusillés soit recensé dans un seul document et rétrocédé à la mairie de Brie.

Voici la situation actuelle : une convention d'occupation des sols lie la commune de Brie aux services de l'Etat pour l'occupation de parcelles en forêt domaniale. Le monument a été intégré de fait lors de sa construction en 1945 au patrimoine de la commune. L'extension de 2006 a été initiée par l'ASFB et menée conjointement par mairie et ASFB. Le chemin du souvenir de 2014 a été initié par l'ASFB et financé par ASFB avec des aides et subventions.

Il conviendrait donc de lister tout ce patrimoine et le recenser sur une seule ligne « Bien Immobilier » sur les registres de la commune de Brie afin d'en préserver la pérennité.

Une discussion s'est engagée et il a été décidé que ce sujet sera étudié avec la municipalité de Brie. Un groupe de réflexion sera constitué et rencontrera le maire de Brie début 2015.

4 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTIONS selon les statuts de l'association

Il est rappelé les modalités applicables pour le vote du tiers sortant

Article 5 :

L'association est administrée par un conseil d'administration de quinze membres élus pour trois ans. Ils sont élus à bulletin secret par les membres présents ou représentés à l'assemblée générale et à jour de leur cotisation.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. Les premiers renouvellements seront effectués par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Au cas où l'assemblée générale ne pourrait avoir lieu une année, le mandat des membres du conseil est prorogé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration désigne son bureau qui se compose d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 2015

CAPOROSSI Paul
DAVID Michel
DOGNETON Camille
HONTARREDE Guy
ROMAIN Geneviève

Monsieur Hontarrède a fait part de son souhait de prendre du recul quant à sa participation aux réunions de bureau. Cette demande a été entendue et comprise. Il est invité à rester au sein du conseil d'administration en qualité de membre.

Il a été rappelé qu'il est à l'initiative de la création de l'ASFB, en 1985, et qu'il a beaucoup œuvré pour animer et entretenir le souvenir des Fusillés au sein de l'association. Il n'est donc pas apparu concevable qu'il puisse quitter l'ASFB.

Tous les sortants sont candidats à rester au sein du conseil d'administration.

Suite à l'appel à candidature, une proposition de candidature s'est spontanément dévoilée lors de cette assemblée générale, et elle a été reçue favorablement par l'ensemble des présents.

Il s'agit de Jean-Michel URBAJTEL, adhérent depuis quelques années et qui a déjà mis ses compétences au service de l'association (reportages photos, montage diaporama, conception dépliant).

« Depuis plusieurs années je suis adhérent de l'association pour le Souvenir des fusillés de La Braconne. Je suis enfant de déportés et donc très sensible à tout ce qui touche à la transmission de la mémoire. La vie associative a toujours été pour moi le moyen de partager des moments forts entre amis et d'échanger des idées. Je suis maintenant à la retraite, je profite de mon temps libre pour me rendre utile. Correspondant pour Brie de Charente Libre je vais à la rencontre des briauds et relate les événements de la commune. Lors de la dernière assemblée générale de l'association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne j'ai été convié à rejoindre le conseil d'administration, je me mets à la disposition de l'association pour l'aider à poursuivre sa mission de maintien de la mémoire et des valeurs. » Signé Jean-Michel Urbajtel

Aucune autre candidature n'est enregistrée au moment de procéder au vote. Chaque candidat est proposé au vote et chacun requiert l'unanimité des votants.

Toutes les personnes dont les noms suivent sont donc élus au conseil d'administration de l'ASFB : Caporossi Paul, David Michel, Dogneton Camille, Hontarrède Guy, Romain Geneviève et Urbajtel Jean-Michel.

Les membres du conseil d'administration se réuniront début janvier pour constituer le bureau :

Michèle Dessendier (petite fille de Paul Bernard) - Colette Baud-Marciquet (fille de Marcel Baud) - Josette Barrière-Beaufils (fille de Jean Barrière) - Colette Lassoutière - Michel Gillardie-Cholet (petit fils de René Gillardie) – Annick Lapouge – André Laplagne – Paul Caporossi – Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat) – Joëlle Danigo-Mexmain – Michel David – Camille Dogneton – Guy Hontarrède – Geneviève Romain – Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard) – Jean-Michel Urbajtel.

Plus aucune question n'étant proposée à l'ordre du jour, l'assemblée générale s'est terminée à 11 h30

L'ensemble des participants s'est déplacé jusqu'au monument des Fusillés

C'est dans une ambiance très intime et respectueuse que s'est déroulé l'instant de recueillement dans la clairière de la Braconne.

Des parents de Fusillés, accompagnés de Michel Buisson, maire de Brie, ont déposé des fleurs sur la pierre de granit. Le conseil général de la Charente avait fait livrer une gerbe pour cette occasion. Michel David a livré deux poèmes qui rappellent sans cesse la présence des Fusillés dans cette clairière. Puis avant d'écouter le chant des partisans, Michèle Dessendier a souhaité s'adresser aux Fusillés de la Braconne en leur lisant une lettre en réponse à celles qu'ils ont écrites juste avant les fusillades.

Cette matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité de Brie et par un repas pris en commun au restaurant « le Feu de Bois » Champniers

Rédigé le

La Secrétaire,

Colette Lassoutière

La Présidente,

Michèle Dessendier

Pièces jointes au présent procès-verbal :

1. Liste des émargements
2. Bilan financier 2014
3. Budget prévisionnel 2015
4. Rapport des vérificateurs aux comptes